



GMBA Seleco
WALTER ALLINIAL

membr e indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

- > Conseil
- > Audit
- > Expertise comptable, fiscale et sociale

ASSOCIATION CLOWNS SANS FRONTIERES

70 bis rue de Romainville
75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

5, rue Lespagnol - 75020 PARIS
Tél : 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39
E-mail : paris20@gmba.fr
Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 75 812,90 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement
responsable depuis
2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLOWNS SANS FRONTIERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants dans le paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe :

- Changement de méthode comptable relatif au règlement comptable des associations 2018-06
- Evènements Covid-19

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 1/ Changement de méthode comptables : 1^{ère} application du règlement ANC n°2018-06 » de l'annexe indique le changement de méthode comptable relatifs au nouveau règlement comptable des associations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre

association, nous avons vérifié la correcte application de ce changement comptable et la présentation qui en est faite.

Votre association a reçu des ressources externes selon les informations décrites dans le tableau de suivi des fonds dédiés de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations et à revoir par sondages les calculs effectués par l'association dans le cadre de la comptabilisation de ces subventions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 9 juin 2021 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

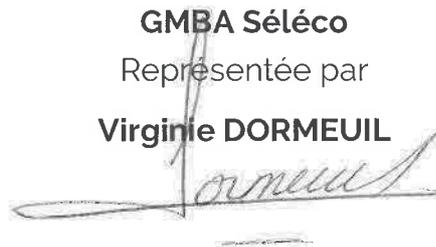
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 10 juin 2021
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco
Représentée par
Virginie DORMEUIL



**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques...	13 292	12 737	555	2 220
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	8 812	8 135	677	1 302
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 512		1 512	1 500	
Total I	23 616	20 872	2 744	5 022	
Comptes de liaison					
Total II					
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	9 195	1 500	7 695	
	Matières premières, approvisionnements				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				8 067
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	1 082		1 082	1 260
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	40 060		40 060	32 917
	Valeurs mobilières de placement	15		15	15
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	257 412		257 412	120 430	
Charges constatées d'avance (3)	1 736		1 736	1 069	
Total III	309 500	1 500	308 000	163 758	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Frais d'émission des emprunts (VI)				
	Primes de remboursement des emprunts (VII)				
	Ecart de conversion actif (VIII)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII)	333 116	22 372	310 744	168 780	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres	85 288	73 815	
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 341	11 473	
Situation nette (sous total)	86 629		
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Droits du concédant			
Total I	86 629	85 288	
	Comptes de liaison		
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		56 750
	Fonds dédiés sur autres ressources	202 175	2 355
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total III	202 175	59 105	
DETTES (I)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	92	105
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 165	6 501
	Dettes fiscales et sociales	11 463	17 781
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 220	
Instruments de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		
	Total IV	21 940	24 386
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	310 744	168 780

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

21 940

24 386

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2020	12 31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations	565	382
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	3 274	
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	3 000	
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	48 727	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	149 662	
Mécénats	83 000	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	350	
Ventes de marchandises		3 507
Production vendue de Biens et Services		760
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		45 690
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 893	10 901
Utilisations des fonds dédiés		
Collectes		250 199
Autres produits	67	4 749
Total I	298 538	316 188
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 564	1 815
Variation de stock (marchandises)	372	346
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	48 024	136 583
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 556	1 772
Salaires et traitements	77 923	106 413
Charges sociales	22 736	40 199
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 290	
Dotations aux provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		2 165
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Reports en fonds dédiés	143 070	
Autres charges (2)	75	303
Total II	297 611	289 596
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	927	26 592
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2020 12	31/12/2019 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier		
Autres intérêts et produits assimilés	450	340
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		71
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	450	411
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	91	160
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	91	160
2. Résultat financier (V-VI)	359	251
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 287	26 843
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	54	735
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total VII	54	735
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total VIII		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	54	735
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	299 042	317 334
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	297 702	289 756
Solde intermédiaire		27 578
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		43 000
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		59 105
5. Excédents ou Déficits	1 341	11 473

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	32 130		239 585		207 455	86.59
Prestations en nature	33 569		5 700		27 869	488.92
Bénévolat						
TOTAL	65 699		245 285		179 587	73.22
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature	33 569		5 700		27 869	488.92
Personnel bénévole	32 130		239 585		207 455	86.59
TOTAL	65 699		245 285		179 587	73.22

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	232 662	232 662		
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	232 662	232 662		
- Dons manuels	149 662	149 662		
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	83 000	83 000		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17 653			
2.1 Cotisations avec contrepartie	565			
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	350			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	16 738			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	48 727			
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	299 042	232 662		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	98 251	67 856		
1.1 Réalisées en France	42 175	33 928		
- Actions réalisées par l'organisme	42 175	33 928		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	56 076	33 928		
- Actions réalisées par l'organisme	56 076	33 928		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	37 734	33 928		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	18 867	16 964		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	18 867	16 964		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18 647	11 308		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	143 070	119 570		
TOTAL	297 702	232 662		
EXCEDENT OU DEFICIT	1 340			

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2020 12		Exercice N-1 31/12/2019 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	65 699	65 699		
Bénévolat	32 130	33 569		
Prestations en nature	33 569	32 130		
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	65 699	65 699		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	8 600	8 600		
Réalisées en France	7 900	7 900		
Réalisées à l'étranger	700	700		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	8 320	8 320		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	48 779	48 779		
TOTAL	65 699	65 699		

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES		67 856			67 856	
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme		33 928			33 928	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme		33 928			33 928	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		33 928			33 928	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		16 964			16 964	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		16 964			16 964	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		11 309			11 309	
TOTAL DES EMPLOIS		113 093			113 093	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		119 569			119 569	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL		232 662			232 662	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	232	662			232	662
- Dons manuels	149	662			149	662
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats	83	000			83	000
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public						
TOTAL DES RESSOURCES	232	662			232	662
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	232	662			232	662

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	85	288			85	288
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public						
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice						
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	82	588			82	588

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	8 600				8 600	
Réalisées en France	7 900				7 900	
Réalisées à l'étranger	700				700	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	8 320				8 320	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	48 179				48 179	
TOTAL	65 099				65 099	
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat	33 569				33 569	
Prestations en nature	32 130				32 130	
Dons en nature						
TOTAL	65 699				65 699	

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	59 105		59 105	
(-) Utilisation				
(+) Report	143 070		143 070	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	202 175		202 175	

Commentaires:

COMPTE EMPLOIS RESSOURCES 2019-CSF

	2019	2019
EMPLOIS	Emploi de N = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
1- MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées directement	19 226 €	5 184 €
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées directement	195 526 €	90 610 €
- Versements à d'autres organismes		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	47 466 €	22 662 €
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	15 822 €	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	15 822 €	
2.3 Charges liées à la recherche de sub. ou autres conc. Publics	15 822 €	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	27 538 €	7 538 € 125 994 €
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EX. INSCRITS AU CR	289 756 €	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	59 105 €	
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	11 473 €	
V - TOTAL GENERAL	360 334 €	
V - Part des acquisitions d'immos brutes de l'exercice financées par les ressources collectées par le public		1 155 €
VI - Neutralisation des Dotations aux amortissements		347 €
VII - Total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public		127 496 €

	2019	2019
RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public
REPORT DES RESSOURCES NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		73 815 €
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		128 349 €
1.1 Dons et legs collectés		
- Dons manuels non affectés	125 809 €	125 809 €
- Dons manuels affectés	2 539 €	2 539 €
- Legs et autres libéralités non affectés		
- Legs et autres libératés affectés		
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2- AUTRES FONDS PRIVES ET MECENAT	121 850 €	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	45 690 €	
4 - AUTRES PRODUITS	20 275 €	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES INSCRITES AU COMPTE DE RESULTATS	316 164 €	
II - REPRISES DE PROVISIONS	1 170 €	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	43 000 €	
VARIATIONS DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		- 2 355 €
INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	360 334 €	125 994 €
Total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public		127 496 €
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		72 313 €

CLOWNS SANS FRONTIERES France

Rapport financier type Compte Emploi des Ressources

Règles d'affectation – exercice 2020 le 7 avril 2021

EMPLOIS

- **Missions sociales**

L'objet social de l'association est fixé par l'article 3 des statuts :

« **L'association a pour objet :**

3.1- D'apporter, partout dans le monde, un soutien moral aux populations victimes de la guerre, de la misère ou de l'exclusion, au moyen de missions artistiques de spectacle vivant à caractère humanitaire ou de solidarité. Son action est plus particulièrement destinée aux enfants.

3.2- L'association peut effectuer toutes opérations permettant de réaliser directement ou indirectement son objet statutaire, tant qu'elles sont en conformité avec les buts fixés dans les statuts et les principes figurant dans la charte éthique (voir article 19). »

Affectation directe :

Sont directement affectés aux missions sociales :

- Les charges directes concernant les missions exploratoires et artistiques menées à **l'international comme en France** (frais de transports, repas, hébergement des bénévoles en mission, accessoires de spectacles, frais des soirées « retour de missions » liés à chaque missions artistiques...).
- Les charges directes des journées d'ateliers de pratiques artistiques en France ou à l'étranger
- Les charges directes d'événements de capitalisation et d'échanges
- Les charges directes d'évènements exclusivement dédiés à la sensibilisation (expositions photographiques, interventions auprès des scolaires, etc.)
- 20% des frais d'actions en France (collecte et sensibilisation) pour leur dimension sensibilisation
- 100% des frais de service civique liés aux projets (Adjo, Bertille et Laura)

- Les frais de personnel :

Jusqu'en aout 2020 :

- Poste DG : 80% (salaire brut + charges patronales)
- Poste RAF : 55%
- Poste CC : 60%

A partir de septembre 2020 :

- Poste RAF : 55%
- Poste CC : 60%
- Poste de Responsable des projets : 100% (salaire brut et charges patronales)

Affectation indirecte :

- 75 % des frais de communication (frais d'impression de brochures, d'affiches, des journaux annuels ou de gestion du site internet qui servent à présenter et faire connaître les actions de terrain)
- 75% des frais de vie associative (groupes de travail sur les projets....)
- 30% des frais de fonctionnement (loyer, assurances, télécommunications, documentation, services bancaires...) pour la France
- 30% des frais de fonctionnement pour l'étranger

• **Frais de recherche de fonds**

Affectation directe :

Sont directement affectés aux frais d'appel à la générosité du public, à la recherche de fonds privés (fondations, mécénat, partenariats...) et les frais liés à la recherche de subvention :

- Les frais postaux
- Les frais liés aux achats et envois de produits dérivés, à la boutique en ligne, et aux matériels utilisés pour les stands de vente de ces produits dérivés
- Les frais directs pour la recherche et la gestion des donateurs (logiciel de gestion des dons, envois des reçus fiscaux...)
- Les frais de SC : 100% Michael

Sont directement affectés aux frais de recherche de fonds :

Jusqu'en aout 2020 :

- 10% du poste de DG
- 25% du poste de RAF
- 25% de la CC

A partir de septembre 2020 :

- 25% du poste de RAF
- 25% de la CC

Affectation indirecte :

Sont indirectement affectés :

- 80 % des frais des actions en France (collecte et de sensibilisation) pour leur dimension collecte de fonds
- 30 % des frais de fonctionnement
- 15% des frais de communication

• **Frais de fonctionnement**

Affectation directe :

Sont directement affectés aux frais de fonctionnement :

Jusqu'en aout 2020 :

10% du poste de DG

- 20% du poste de RAF
- 15% de la CC

A partir de septembre 2020 :

- 20% du poste de RAF
- 15% de la CC

Affectation indirecte :

- 10 % des frais de communication
- 25 % des frais de vie associative
- 10% des autres charges de fonctionnement

RESSOURCES

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Affectés aux missions sociales : 100% bénévolat « mission artistique » et 20% du bénévolat « action en France sensibilisation/collecte »
- Affectés en frais de recherche de fonds : 80 % du bénévolat « action en France sensibilisation/collecte »
- Affectés en frais de fonctionnement : 100 % bénévolat de compétences

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Clowns Sans Frontières France (CSF) est une association artistique et humanitaire créée en 1993, relevant de la loi de 1901. Elle intervient partout dans le monde pour apporter, à travers le rire et le spectacle, un soutien psychosocial à des populations victimes de crises humanitaires ou en situation de grande précarité, en premier lieu les enfants.

CFS agit toujours en lien avec des associations ou des ONG internationales implantées localement. Chaque partenariat fait l'objet d'une création spécifiquement adaptée au public bénéficiaire. Un travail de " repérage " est effectué auprès du partenaire et du public accompagné afin de comprendre le contexte d'intervention, les besoins, problématiques et contraintes du public, et le type d'accompagnement mené par les travailleurs sociaux. Il s'agit de proposer une intervention artistique qui vienne compléter l'accompagnement déjà en place tout en tenant compte des spécificités du public afin de formuler une proposition respectueuse à laquelle il puisse s'identifier.

Tous les intervenants sont des artistes professionnels qui offrent leur art bénévolement le temps d'une mission

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1/ Changement de méthode comptable : 1ère application du règlement ANC n°2018-06

Les règlements :

- ANC 2018-06 en date du 5 décembre 2018 et
- ANC 2020-08 en date du 4 décembre 2020

sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020. Les changements de méthode générés par son application s'effectuent de manière rétrospective.

Aucun poste n'a nécessité de retraitement rétrospectif dans les comptes.

Les principaux impacts de la réforme sont au niveau de la présentation des ressources de l'association. Ainsi, les principaux reclassements effectués se situent au niveau des dons et du mécénat:

- en 2020, le mécénat ressort à 83 000 euros et comprend les fonds versés par la Fondation Inkerman, Adami, Pierre Bellon et Gmba
- en 2019, les fonds versés par ces financeurs ressortent en dons manuels.

2/ Evénement Covid-19 :

L'exercice est marqué par la survenance de l'épidémie de COVID19 en mars 2020.

L'association a mis en place les mesures suivantes :

- Télétravail,
- Chômage partiel.

Au titre du chômage partiel, elle a bénéficié d'aides pour un montant de 8954€.

L'Urssaf a par ailleurs accordé des exonérations de charges et une aide au paiement des cotisations pour un montant global de 11668€.

L'ensemble de ses projets prévus à l'étranger n'ont pas pu avoir lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, de l'ANC 2014-03 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues pour les postes d'actifs et passifs qui ne rentrent pas dans le champ d'application du règlement ANC 2018-06 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Présentation du CER au 31/12/2020 :

Le CROD et le CER au 31/12/2020 sont établis conformément aux modèles du règlement ANC 2018-06 sans colonne comparative 2019.

En effet, le CER au 31/12/2019 est présenté séparément car établi selon le règlement CRC 2008-12 afférent à l'établissement du CER des associations modifiant le règlement CRC 99-01.

L'impact principal entre les deux méthodes portent sur le traitement du mécénat : en 2019, le mécénat n'était pas considéré comme une ressources issues de la générosité du public (85k€); en 2020 il en fait partie (83k€).

Les subventions :

Les subventions comprennent 20000€ du Ministère de la Culture notifié en mars 2020 et affectés au fonctionnement de l'association.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	13 292		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 633		
Emballages récupérables et divers	3 179		
TOTAL	8 812		
Prêts, autres immobilisations financières	1 500		12
TOTAL	1 500		12
TOTAL GENERAL	23 604		12

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			13 292	13 292
TOTAL			13 292	13 292
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 633	5 633
Emballages récupérables et divers			3 179	3 179
TOTAL			8 812	8 812
Prêts, autres immobilisations financières			1 512	1 512
TOTAL			1 512	1 512
TOTAL GENERAL			23 616	23 616

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	11 072	1 665		12 737
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 331	625		4 956
Emballages récupérables et divers	3 179			3 179
TOTAL	7 510	625		8 135
TOTAL GENERAL	18 582	2 290		20 872

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 665				
TOTAL	1 665				
Matériel de bureau informatique mobilier	625				
TOTAL	625				
TOTAL GENERAL	2 290				

Tableau des variations des fonds propres - générosité du public

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves :								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves d'investissement								
Réserves de compensation								
Réserves de trésorerie								
Réserves réglementées								
Autres réserves	73 815			11 473				85 288
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	11 473	11 473		1 341		1		1 341
Autres fonds associatifs								
Fonds propres avec droit de reprise :								
Apports								
Legs et donations								
Résultats sous contrôle de tiers								
Ecarts de réévaluation								
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Réserve de trésorerie								
Amortissement dérogatoire								
Différence / réalisation éléments d'actifs								
Autres provisions réglementées								
Droit des propriétaires								
TOTAL	85 288	11 473		12 814		1		86 629

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	1 500				1 500
TOTAL	1 500				1 500
TOTAL GENERAL	1 500				1 500

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 512	0	1 512
Autres créances clients	1 082	1 082	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	597	597	
Divers état et autres collectivités publiques	10 000	10 000	
Débiteurs divers	29 464	29 464	
Charges constatées d'avance	1 736	1 736	
TOTAL	44 390	42 878	1 512

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	92	92		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 165	9 165		
Personnel et comptes rattachés	3 370	3 370		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 313	6 313		
Autres impôts taxes et assimilés	1 780	1 780		
Autres dettes	1 220	1 220		
TOTAL	21 940	21 940		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
SUBV D EXPLOITATION					
Madagascar				8 000	8 000
Senegal				5 500	5 500
Palestine				10 000	10 000
MECENAT					
Ethiopie		8 250			8 250
Palestine				2 500	2 500
Madagascar		12 500		2 500	15 000
Senegal		8 250		17 500	25 750
Egypte		23 250		9 250	32 500
Actions transverses				20 750	20 750
Journée des Binomes		4 500			4 500
COLLECTE					
Projet France				505	505
Palestine		2 255		420	2 675
Egypte				340	340
Afrique				10 805	10 805
Actions transverses				55 000	55 000
Ethiopie		100			100
TOTAL		59 105		143 070	202 175

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Immo incorporelle	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et inform	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les stocks ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	92
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 875
Dettes fiscales et sociales	6 432
Total	12 399

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 736
Total	1 736

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	1
Total	3

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat est évalué selon les principes suivants :

- 7h par jour de mission artistique
- 7h par jour, 4h par demi-journée, d'action de sensibilisation et de collecte,
- au plus proche du réel pour le bénévolat de compétence.

La valorisation retenue est la suivante :

- valorisation "spécialiste" : 50€/heure
- valorisation "non spécialiste" : 15h/heure

Cette distinction "spécialiste" et "non spécialiste" est mise en place cette année afin de valoriser le bénévolat de l'association de manière plus exhaustive en regard des compétences des bénévoles.

L'association totalise au 31/12/2020 686 heures de bénévolat valorisées au global à la somme de 32 130 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice, elle serait non significative en regard de l'âge et de l'ancienneté des salariés à la clôture.